

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2022
de l'entité annexe
« Bâtiment
Commercial »

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Bâtiment commercial » tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **28 977.00 €** et **38 889.40 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget annexe « Bâtiment commercial » 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité annexe « Bar-Café-Tabac-Presses »

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presses », tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **26 237,00 €** et **25 025,07 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application 2016-834 et 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget annexe « Bar-café-tabac-presse » 2022.

Le Maire,
Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.
Délibération portant vote du Budget 2022 de l'entité annexe « Résidence Seniors-Acacias»

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 ;

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2022 de l'entité annexe « Résidences Seniors », tenue en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **417 690,00 €** et **315 938,00 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le Budget annexe « Résidence Seniors-Acacias » 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2022
de l'entité principale
« Commune »

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
29/03/2022

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 09/02/2022, en vue de rappeler les principales informations fiscales utiles à la préparation des Budgets 2022 et précisant les règles à respecter en termes de délais liés au vote des Budgets et d'adoption des taux d'imposition directe locale ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus,

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparé lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que la section de fonctionnement et d'investissement du Budget 2022 de l'entité principale de la Commune, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibrent respectivement à **3 361 094,00 €** et **2 255 132,00 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et N° 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2022 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours impartis après le vote du Budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget principal de la commune 2022.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Acquisitions inférieures
au seuil des 500 € HT

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation

29/03/2022

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date d'affichage

30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Budget primitif 2022, notamment en section d'investissement, article 218, s'agissant des acquisitions de matériel et de mobilier ;

Considérant que certaines acquisitions seront inférieures au prix unitaire HT de 500 € ;

Monsieur le Maire propose de maintenir ces prévisions de dépenses en section d'investissement dès lors que leur durée d'amortissement ou de vie et leur inscription à l'inventaire communal le justifient, la liste des biens meubles concernés au titre de l'exercice 2022, correspondant à celle des catégories suivantes :

- Mobilier et matériel scolaire,
- Mobilier et matériel bureautique,
- Mobilier et matériel technique.

En cas de besoin, cette délibération pourra être complétée par délibération expresse.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL42_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** en conséquence l'imputation de certaines dépenses d'acquisitions, inférieures à 500 € HT, en section d'investissement dans les conditions susvisées.

Le Maire,
Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Actualisation de
l'autorisation de
programme et crédits
de paiements - AP/CP
N° 01-2019
portant travaux
pluriannuels
d'aménagement de
trottoirs et voirie

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16/11/2021, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2021 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser l'AP/CP initialement estimée, par le montant estimatif des révisions de prix, applicables dans le cadre de l'exécution du MAPA N° 03-2020 ;

Considérant les actualisations engendrées par les probables reports de travaux concernant les tranches conditionnelles 3 et 5 du MAPA de travaux 03-2020,

Considérant, par lien de cause à effet, qu'il est alors nécessaire d'ajuster et reventiler l'encaissement des DETR initialement attribuées au titre de ces mêmes tranches de travaux ;

Vu le Budget primitif 2022 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 16/11/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés ou différés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties sur la période 2022 à 2026, tel que détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au Budget primitif 2022 de la Commune, dans le cadre des opérations 48 – « voirie-sécurité-environnement » et 95 « structures et équipements sportifs », respectivement créditées pour 234 762 € et 19 347 €.

Opération N°01-2019 « TRAVAUX PORTANT AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET VOIRIE »									
Autorisation de programme pluriannuelle =									1 040 813
Crédits de paiement	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Frais publication MAPA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maîtrise d'œuvre	-	9 960	7 413	12 676	2 123	2 555	-	-	34 727
Travaux d'aménagement	-	323 680	323 067	241 433	27 121	90 785	-	-	1 006 086
Total CREDITS	-	333 640	330 480	254 109	29 244	93 340	-	-	1 040 813
Ressources envisagées	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
SUBVENTION DETR TF+TC 1;2;3	-	28 680	18 562	38 242	-	-	-	-	85 484
SUBVENTION DETR TC 5	-	-	41 439	8 750	11 535	-	-	-	61 724
FONDS CONTRAT VILLE ET POLE AGGLOMERATION TC 4	-	-	-	74 804	-	-	-	-	74 804
DISC BOURGES PLUS TC 4	-	-	-	56 102	-	-	-	-	56 102
FCTVA	-	-	54 730	33 518	38 511	4 797	15 311	-	146 868
EMPRUNT	-	-	200 000	-	-	-	-	-	200 000
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	-	304 960	15 749	42 693	- 20 802	88 543	- 15 311	-	415 832
TOTAL RESSOURCES	-	333 640	330 480	254 109	29 244	93 340	-	-	1 040 813

Le Maire,

 Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiements - AP/CP N° 01-2021, pour projet d'aménagement du château Rozé, ses dépendances et espaces publics, avec restructuration en mairie et autres services publics

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Date d'affichage
30/03/2022

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 16/11/2021, adoptée dans le cadre du Budget supplémentaire 2021 et ayant porté actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement N° 01-2019, créée par délibération du 19/11/2019, pour réalisation de lourds travaux pluriannuels d'aménagement de trottoirs et voirie sur la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser l'AP/CP initialement estimée, par le montant estimatif des révisions de prix, applicables dans le cadre de l'exécution du MAPA N° 03-2020 ;

Considérant les actualisations engendrées par les probables reports de travaux concernant les tranches conditionnelles 3 et 5 du MAPA de travaux 03-2020,

Considérant, par lien de cause à effet, qu'il est alors nécessaire d'ajuster et reventiler l'encaissement des DETR initialement attribuées au titre de ces mêmes tranches de travaux ;

Vu le Budget primitif 2022 adopté lors de cette même séance, prévoyant l'ensemble de ces ajustements, notamment du point de vue des crédits affectés en recettes et dépenses ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ; le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du 16/11/2021 et à la remplacer par la présente délibération ;
- **ACTUALISE** l'opération en rapport avec les écritures et engagements actés ou différés depuis la précédente délibération, portant modification des enveloppes budgétaires réparties sur la période 2022 à 2026, tel que détaillé au travers de l'échéancier ci-après ;
- **APPROUVE** les crédits inscrits au Budget primitif 2022 de la Commune, dans le cadre des opérations 48 – « voirie-sécurité-environnement » et 95 « structures et équipements sportifs », respectivement créditées pour 234 762 € et 19 347 €.

Le Maire,
 Franck BRETEAU

Opération N°01-2021 « Projet d'aménagement du Château ROZE, ses dépendances et espaces publics avec restructuration en mairie et autres services publics » Autorisation de programme = 2 866 788						
Phasage des crédits / année en montants TTC	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Phase 1-a - réhabilitation kiosque + entrée (2 tours et portail) + aires de jeux et parcours de santé	67 423	264 951	0	0	0	332 374
Phase 1-b - réhabilitation serre et création du jardin pédagogique	361	22 592	123 777	0	0	146 730
Phase 1-c - aménagement des espaces publics	0	73 082	0	0	196 200	269 282
Phase 2 - réhabilitation et restructuration du château	68 891	636 669	988 989	423 853	0	2 118 402
TOTAL CREDITS MOBILISES	136 675	997 294	1 112 766	423 853	196 200	2 866 788
Ressources envisagées en TTC	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-a	24 494	180 542	0	0	0	205 036
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-b	0	18 000	82 000	0	0	100 000
Subventions et autres financements extérieurs Phase 1-c	0	0	0	0	70 000	70 000
Subventions et autres financements extérieurs Phase 2	0	251 378	697 983	206 240	0	1 155 601
Reversement du FCTVA	0	12 745	163 596	182 538	69 529	428 408
EMPRUNT	0	500 000	0	0	0	500 000
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres et Eparqne)	112 180	-29 371	169 187	35 074	56 671	343 743
TOTAL RESSOURCES	136 675	997 294	1 112 766	423 853	196 200	2 866 788

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Etat des subventions
2022 accordées aux
associations et autres
organismes

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que l'octroi d'une subvention par la ville contribue au soutien de la vie associative et ce, dans l'objectif d'encourager la diversité des loisirs et des activités sportives sur la commune en direction de ses habitants ;

Vu le dossier de demande de subvention adressé tous les ans aux associations locales afin qu'elles présentent leurs besoins de financements dûment motivés par l'intérêt local ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ont été examinés par les commissions municipales des services à la population (vie associative et sports) lesquelles ont établi des propositions d'attribution de subventions ;

Considérant que l'attribution de subventions est subordonnée à la demande sur projet et à un certain nombre de critères tels que l'activité de l'association, son nombre d'adhérents, sa date de formation, ses bilans financiers, son programme de manifestations et d'actions organisées sur le territoire de la Commune et ce, en direction de la population trucidienne ;

Vu les subventions aux associations extérieures, proposées par la commission vie associative, en lien avec l'activité de la ville de Trouy et aux services rendus à la population ;

Vu la proposition du montant des subventions à inscrire à l'article 6 574 du BP 2022 qui s'élève à un montant total de **7 750 €**, lequel comprend les subventions déjà approuvées par le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état des subventions 2022 telles que ci-après proposées ;
- **DIT** que ces subventions sont inscrites à l'article 6 574 du BP 2022.

2022

ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES - FESTIVITÉS/LOISIRS	
Les Chevaliers d'hypocras	
COMITE DU PERSONNEL DE LA VILLE	200
GPE	100
TOTAL 1	300
ASSOCIATIONS TRUCIDIENNES SPORTIVES	
Aïkido	100
cyclo club	100
E.S.Trouy	6000
E.S.Trouy pétanque	150
Trouy Tennis Club	150
CSB BASKET	150
Judo	150
TOTAL 2	6800
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Trucydanse	100
atelier des couleurs	300
music master	250
TOTAL 3	650
TOTAL 1+2+3+4	7750
RESERVE	
TOTAL GENERAL (compte 6574)	

Le Maire,
 Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Approbation des
cotisations 2022 au
SDE 18

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que la ville de Trouy fait partie des collectivités adhérentes au SDE 18 et qu'elle lui a transféré la maintenance et les travaux d'éclairage public ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les contributions 2022 énumérées dans le tableau récapitulatif ci-après, lesquelles seront imputées sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 65 561.

APPLICATION POUR LA VILLE DE TROUY

Inventaire valable pour la commune au 1^{er} janvier 2022 :
Population totale : 4 069 habitants (selon référence statistique Insee au 01/01/2019)
Une borne de recharge pour véhicule électrique en service
883 lanternes EP et 46 supports à LED

Intitulé contribution	Application pour Trouy	Prix unitaire	Montant	Appel à versement
Compétences obligatoires « électricité – gaz »	Oui	1 € / habitant par an	4 069 €	AVRIL 2022
Compétence optionnelle « éclairage public »	Oui	2 € / habitant par an	8 138 €	AVRIL 2022
Maintenance éclairage public	Oui 883 lanternes EP hors LED + 46 éclairages à LED	Forfait 20.00 € / lanterne simple, double ou triple Forfait 8 € / bloc LED	18 028 €	SEPTEMBRE 2022
Numérisation DU Cadastre et SIG	Oui selon forfait complet	0.50 € /habitant par an	2 034.50 €	AVRIL 2022
Contribution au titre des infrastructures de recharge des véhicules électriques	Oui, sur la base d'une borne	Forfait annuel de 910 € par borne, au prorata du temps de mise en service	910 €	AVRIL 2022
Mission d'aide aux collectivités	Non	Chargé de projet =161 €/ jour Assistante =55.50 €/jour		Au fur et à mesure de l'avancement des projets

Le Maire,
 Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL47_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation de la
cotisation 2022 à
l'Association des
Maires du Cher et de
France

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU,
Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire fait part à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de l'état des cotisations 2022 présenté par l'Association des Maires du Cher et de France pour un montant unique et forfaitaire de **747.45 €** ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cotisation 2022 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,

Franck BRETEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Franck Breteau", written over the printed name.

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation de la
cotisation 2022 ARF
Centre

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
29/03/2022

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 22/11/2016 par laquelle le Conseil municipal a adhéré au Conseil National des Villes et Villages Fleuris ;

Vu le courrier transmis par l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des communes (ARF Centre) en date du 10/01/2022, précisant les conditions de renouvellement d'adhésion à cette association, permettant de bénéficier d'actions de formations dans le domaine espaces verts, organisées annuellement à destination des agents municipaux ;

Considérant que la ville de Trouy est labellisée au palmarès régional de fleurissement ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** son adhésion à l'ARF et en conséquence le versement de la cotisation 2022 à hauteur de 77 €, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,
Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Renouvellement
d'adhésion à
l'Agence Tourisme et
Territoires du Cher
« Ad2t »

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 06/11/2018, ayant portée adhésion initiale de la ville de Trouy à l'Agence Tourisme Territoires du Cher (Ad2t) sise à Bourges, en vue de contribuer au développement touristique ;

Vu le barème de renouvellement des cotisations 2022 adressé le 25/02/2022 à notre collectivité, assis sur une contribution de 0.01 €/habitant pour les villes ;

Considérant que la ville de Trouy compte 4 000 habitants (en arrondis), la cotisation 2022 s'élève par conséquent à 40 €.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL49_2022-DE

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement d'adhésion de la ville de Trouy à l'Agence Tourisme Territoires du Cher dit également « **Ad2t** » ; laquelle donnera lieu au paiement d'une cotisation obligatoire au titre de 2022 d'un montant de 40 €.
- **CONFIRME** que la dépense émanant de ce renouvellement d'adhésion sera imputée à l'article budgétaire 65 541 du chapitre 65 du Budget principal de la Commune 2022, dûment crédité à cet effet.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation de la
cotisation 2022 à la
Fondation du
Patrimoine

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 2 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé son adhésion à la Fondation du patrimoine ;

Vu la lettre en date du 16 mars 2022 de la fondation du patrimoine invitant la collectivité à renouveler son adhésion ;

Vu l'action de la Fondation du patrimoine contribuant à restaurer le patrimoine, soutenir l'activité économique locale, favoriser la création et le maintien d'emplois non délocalisables et de créer un développement local durable en préservant les paysages la faune et la flore ;

Considérant que la ville a déjà adhéré à cette association par le passé et a obtenu des aides notamment pour la restauration du monument aux morts ;

Considérant que la ville a des projets de restauration de son patrimoine ancien notamment sur le site du château Rozé (serre, kiosque, château, tours...) ;

Considérant qu'en conséquence l'avis et les Conseils de la Fondation du patrimoine seront au fils des différents chantiers sollicités ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL50_2022-DE

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 29 mars 2022 ;

Monsieur le Maire propose à l'assistance de reconduire l'adhésion de la ville de Trouy et en conséquence d'approuver la cotisation fixée pour 2022 à 230 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction de son adhésion à la Fondation du patrimoine et en conséquence la cotisation 2022 à hauteur de 230 €, assise sur l'effectif de la commune selon la grille établie par la Fondation du Patrimoine, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2022, section de fonctionnement, article 6 281.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL51_2022-DE

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation de
l'adhésion à
l'association TGV
GRAND CENTRE
AUVERGNE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	22
Votants	24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la lettre en date du 28/02/2022 de Monsieur Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne ;

Vu les actions menées par l'association dont objectif est de dynamiser les territoires en termes d'attractivité ferroviaire ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal ;

Considérant que le Conseil municipal de la ville de Trouy a toujours soutenu ces actions en participant au débat public et en adoptant des motions ;

Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux d'adhérer à l'association pour un montant de 150 € afin d'accélérer les actions de mobilités interbassins et de faire vivre les lignes ferroviaires ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 018-211802673-20220405-DEL51_2022-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville de Trouy à l'association « TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne » moyennant une cotisation de 150 €.

Le Maire,

Franck BRETEAU



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Délibération de solidarité avec la population Ukrainienne
L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Date de convocation
29/03/2022

Date d'affichage
30/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Ont donné pouvoir : Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Trouy tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Trouy souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),
- collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF, notamment).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **SOUTIEN** victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :
 - Par l'hébergement des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, CADA notamment),
 - Par la collecte du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaire (CCAS, Préfecture, AMF notamment),
- **AURORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Franck BRETEAU

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

VILLE DE TROUY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Approbation du plan de financement présenté par le SDE 18 inhérent à la réalisation du giratoire à Trouy Nord dans le cadre du projet porté par Eurivim

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Béatrice RATELET, Marc SOUDY, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Rachel TANNEUR, Didier GEORGES, Nathalie IMBERT, Olivier MAUPETIT, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Yves IMBERT, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Eliane NOYAT, Françoise PAJAK, Alexandra CELLIER, Cécile FAUVET, Chrystelle TEIXEIRA, Maryline HOAREAU, Philippe LE LOUARNE, Philippe MOUTAUD.

Date de convocation
29/03/2022

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, David NEDELEC, Romain DOUBRE.

Date d'affichage
30/03/2022

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Anne-Marie FERREIRINHO, Vincent BRIEND.

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 22
Votants 24

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie FERREIRINHO, à Nadine MOREAU, Vincent BRIEND à Franck BRETEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la délibération du 23/11/2006 par laquelle le Conseil municipal de TROUY a délégué au SDE la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public ;

Vu les propositions du SDE 18 en date du 1^{er} mars 2022 relatives aux plans de financements prévisionnels correspondant aux contributions financières qui seront demandées à la ville de TROUY pour les travaux de rénovation de l'éclairage public pour l'aménagement du futur giratoire RD 73 ;

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18 ;

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

LIBELLE TRAVAUX	TOTAL HT	MONTANT HT PRIS EN CHARGE PAR LE SDE 18	PARTICIPATION HT DE LA COLLECTIVITE
RENOVATION de l'éclairage public RD 73 - CREATION GIRATOIRE	40 616.48	20 308.24	20 308.24

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier tel que défini ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **INSCRIT** les crédits afférents au Budget de la commune (pour partie en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire,
Franck BRETEAU